



Feuille explicative aux parents PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Pour un climat scolaire positif

2023-2024

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement du 2 novembre 2023



POUR MIEUX SE COMPRENDRE



Violence

- "Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Exercée **intentionnellement** contre une personne;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- En s'attaquant à son **intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens." (Art. 13 LIP)

Intimidation

- "Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non**;
- À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- Dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser." (Art.13, LIP)

Violence à caractère sexuel

- "Toute **forme de violence commise** par le biais de **pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle.
- Cette notion s'entend également de toute autre **inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**,
- incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.» (tiré du site du protecteur national de l'élève)

QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?

Portrait de l'école

- Le taux du sentiment de sécurité des élèves est de 89%.
- Le taux du sentiment de bien-être des élèves est de 88%.
- Le taux d'engagement et d'attachement des élèves au milieu est de 67%.
- Parmi les formes de violence, la violence verbale ressort le plus (27%).
- Le lieu où les élèves rapportent le plus les situations de violence est la cour d'école.



Mesures préventives

Objectif 1: Favoriser le bien être et les bons comportements des élèves à l'école

- Ce que l'école va faire:
 - Formation offerte à l'ensemble du personnel sur la surveillance active
 - Pratique universelle des comportements attendus
 - Dans la cour d'école, chaque surveillant a une zone attribuée et porte un dossard.

Autres mesures

- Enseignement explicite des règles de vie
- Valorisation des comportements positifs (VCP)
- Implantation du programme de prévention Parapluie

Objectif 2: Sensibiliser le personnel et les élèves du 3e cycle au racisme et à la discrimination ethnoculturelle

- Ce que l'école va faire:
 - Activité de sensibilisation offerte au personnel au sujet du racisme
 - Activité de sensibilisation offerte aux élèves du 3e cycle au sujet du racisme (offerte par l'AVSEC, l'enseignant et/ou le TES)

Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Dans le cadre du cours de Citoyenneté et culture québécoise, enseignement des contenus du programme d'éducation à la sexualité
- Ateliers offerts par l'AVSEC

Mesures de sécurité visant à contrer la violence à caractère sexuel

Mesures de sécurité

- Aborder avec les élèves les bons secrets et les mauvais secrets et l'importance de parler à un adulte de confiance
- De même pour les notions d'intimité et de consentement

Formations obligatoires

- Formation du MEQ pour les membres du personnel de l'école et tout adulte intervenant auprès des élèves

QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?



Au moment même où l'acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Pour l'auteur, la victime et le témoin

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec l'élève
- Mesure de protection
- Suivi individuel, de groupe
- Contrat d'engagement
- Rencontre avec le policier éducateur
- Référence à une ressource externe (CISSSO)
- Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
- Informer et impliquer les parents dans la démarche

Sanctions possibles

- Rapport au dossier
- Retrait de classe
- Travail communautaire
- Mesures réparatrices
- Perte de privilège
- Suspension interne/externe
- Paiement du matériel endommagé ou brisé

Suivi

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée, suivi 211 (suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois)

Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Référence, au besoin au CISSO, Fondation Marie-Vincent, CALACS, CAVAC, Service de police.

COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT-ILS COLLABORER?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation



BESOIN D'AIDE?

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE

Tous les signalements sont traités de façon confidentielle.

- ☎ 819-771-1472
- ✉ ecole.deux-ruisseaux@csspo.gouv.qc.ca
- 🌐 www.deuxruisseaux.csspo.gouv.qc.ca

* Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Personne responsable dans l'école du dossier violence et intimidation

- 👤 Myriam Lavergne
- ☎ 819-771-1472 poste 828 770
- ✉ Myriam.lavergne@csspo.gouv.qc.ca

Personne responsable du traitement des plaintes au CSSPO

- 👤 Caroline Sauvé
- ☎ 819 771-4548 poste 850701
- ✉ caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca

Protectrice régionale de l'élève

- 👤 Me Esthel Née
- ☎ 1 833 420-5233
- ✉ info@pne.gouv.qc.ca
- 🌐 www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organisme-lies/protecteur-national-eleve

RESSOURCES EXTERNES

Ligne Parents

- ☎ 1 800 361-5085
- 🌐 www.ligneparents.com

Service de police de Gatineau

- ☎ 819 246-0222
- 🌐 gatineau.ca/portail/police

CISSS de l'Outaouais

- ☎ 811 option 2
- 🌐 ciyss-outaouais.gouv.qc.ca

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

- ☎ 1 800 331-2311
- 🌐 www.cavac.qc.ca

Commission des services juridiques

- ☎ 1 800 842-2213
- 🌐 www.csj.qc.ca

Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)

- ☎ 819 595-1905
- 🌐 www.ciasf.org

Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais

- ☎ 819 771-1773
- 🌐 www.calas.ca

Aidez-moi svp

- 🌐 aidezmoisvp.ca